



RAPPORT ANNUEL 2004

13 AVRIL 2005

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTIVEMENT SOUTENU	5
L'ASSOCIATION ET SES ACTIVITÉS	6
Informer et outiller efficacement	6
Réfléchir ensemble	6
Élargir notre bassin de recrues et encourager les adhésions	7
Entretenir les contacts avec le milieu professionnel	7
SERVICES AUX MEMBRES	8
Le développement de conventions collectives pour s'entendre	8
Des services-conseils pour défendre ses droits	8
Un coffre à outils pour négocier adroitement	9
Une Caisse de sécurité des arts de la scène pour préparer sa retraite	9
De la formation en continu pour se perfectionner	9
Des stages pour se frotter aux réalités du milieu	10
NÉGOCIATIONS	10
CHAMPS CULTUREL ET ARTISTIQUE	12
Prague et sa Quadriennale... toujours !	12
Le Musée du spectacle vivant	13
Fondation Jean-Paul Mousseau	13
REPRÉSENTATION ET CONCERTATION	14
L'APASQ et le MAL	14
FINANCES	16
EN RÉSUMÉ	17
PERSPECTIVES POUR 2005	17
GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS	20
NOS PARTENAIRES	21

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2004 marque les vingt ans de l'association des professionnels des arts de la scène du Québec. Depuis sa fondation, plusieurs événements ont marqué l'évolution de l'APASQ et ont teinté ses activités. Avec le temps, nous sommes devenus un intervenant incontournable dans le paysage culturel, motivé que nous sommes par une grande cause, celle de l'amélioration des conditions de vie et de pratique de nos membres.

Nous sommes parvenus à des renouvellements d'ententes collectives acceptables avec TUEJ et l'ACT, dans le respect des principes importants en matière de cachets minimums et de droit d'auteur. De premières ententes ont aussi été signées en 2004 avec Ex-Machina et avec le Groupe de la Veillée.

Nous pouvons désormais consacrer notre énergie à investir des milieux dont nous étions jusqu'ici absents soit celui des variétés avec l'ADISQ et celui du théâtre anglophone avec PACT. Nous poursuivons la conciliation au ministère du travail avec Carbone 14 et avons débuté les rencontres en février, mars et avril pour le renouvellement des ententes avec TAI et l'APTP.

Si les interventions de l'APASQ se sont avérées efficaces durant les dernières années, le contexte de restriction budgétaire actuel dans le domaine de la culture exige désormais que les associations d'artistes soient vigilantes face aux transformations législatives suggérées par les divers gouvernements.

Alors que nous cherchions à définir une base d'évaluation de notre travail et éventuellement un plancher de cachet acceptable, une réflexion collective sur la pratique s'est amorcée le 25 mai 2003 lors du forum « Une question de survie ». Cette réflexion doit se poursuivre avec les membres. En ce sens, une analyse comparative de milieux d'emploi similaires à ceux de nos artistes membres est actuellement en cours au service de recherche de la CSN .

Je souligne les efforts qui ont été apportés pour améliorer nos communications avec les membres de la région de Québec. Les assemblées tenues à Québec ont été des plus stimulantes et doivent se répéter le plus souvent possible.

Nous avons grandement amélioré nos communications avec nos membres, en dépit du fait que le *Didascalie* souffre toujours de parutions trop irrégulières. La transformation du bulletin d'information en version électronique devrait dynamiser sa diffusion.

Notez qu'au cours des quatre dernières années, le nombre de membres de l'APASQ a augmenté de 96 %. Nous sommes 203 membres en date du 31 décembre 2004, alors qu'au 31 décembre de l'an 2000, nous en comptions cent quatre.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCENE DU QUEBEC / APASQ

Certains problèmes soulignés l'an dernier demeurent cependant :

- La nécessité de constituer un conseil d'administration indépendant pour la CSAS.
- Les retards dans le paiement des cotisations annuelles dues par nos membres.
- Les revenus autonomes insuffisants pour embaucher le personnel nécessaire.

L'APASQ a demandé au CALQ une augmentation de sa subvention pour 2004 afin de mieux s'acquitter de sa mission et mettre un terme à certaines situations fâcheuses. Nous n'avons pas été entendus et le manque à gagner nous a forcé à abolir le poste de responsable des communications en novembre dernier.

Nos objectifs pour 2005 annoncent les efforts à déployer dans la recherche de nouveaux partenaires qui nous appuieront dans la réalisation de nos missions.

David Gaucher
Président
Association des professionnels des arts de la scène du Québec

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

2. UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTIVEMENT SOUTENU PAR UNE ÉQUIPE STRUCTURÉE

Le Conseil d'administration de l'APASQ est composé de neuf administrateurs élus soit un président et huit administrateurs, dont un représentant de la région de Québec. Les administrateurs prennent part aux délibérations et aux décisions du Conseil et définissent les mandats qui sont attribués aux employés de l'APASQ.

L'association adhère à la déclaration de principe de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui a pour objectif l'étude et l'avancement des intérêts sociaux, professionnels, économiques et politiques de ses membres, par l'action collective qui inclut la négociation et la conclusion des ententes collectives et ceci, sans distinction de race, de sexe, de langue, d'opinion politique ou religieuse, d'orientation sexuelle.

Président : Monsieur David Gaucher, concepteur de décors.

Vice-Présidente : Madame Patricia Ruel, conceptrice d'accessoires et de décors.

Secrétaire : Madame Marie-Josée Lanoix, conceptrice de décors et costumes.

Trésorier : Monsieur Nicolas Descôteaux, concepteur d'éclairages.

Administrateur : Madame Rachel Tremblay, conceptrice de perruques.

Administrateur : Monsieur Martin Gagné, concepteur d'éclairages.

Administrateur : Madame Mireille Vachon, conceptrice de costumes.

Administrateur : Madame Anick La Bissonnière, conceptrice de décors.

Administrateur : Madame Marie-Chantale Vaillancourt, conceptrice de costumes.

Substitut : Madame Geneviève Tremblay, conceptrice de décors, costumes et accessoires.

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à onze reprises cette année :
23 avril, 27 mai, 21 juin, 16 juillet, 18 août, 24 septembre, 19 octobre, 30 novembre 2004 et le 9 février, 8 mars 2005, 13 avril 2005..

L'équipe permanente de l'APASQ, est mandatée par le conseil d'administration pour son fonctionnement et dans la définition de ses objectifs. Elle se compose de monsieur Mario Campbell, coordonnateur ainsi que mesdames Nathalie Barabé et Josiane Fontaine Zuchowski qui occupent ensemble le poste de secrétaire administrative.

Il est à noter que faute de fonds, la « Responsable des communications », madame Fernanda Machado Gonçalves, a dû être remerciée de ses services le 10 novembre. Madame Gonçalves avait pour tâche de veiller à la promotion des activités de l'APASQ via ses communications électroniques et ses publications.

Madame Francine Bousquet et monsieur Sylvain Côté sont toujours nos conseillers de la Fédération Nationale des Communications / Confédération des syndicats nationaux (FNC/CSN).

Depuis le 1^{er} octobre, le coordonnateur a bénéficié d'une augmentation de salaire de 3.4 %.

Approuvé par le CA du 13 / 04 / 05

3. L'ASSOCIATION ET SES ACTIVITÉS

3.1 Comment informer et outiller efficacement nos membres ?

- Par la parution de trois *Didascalies*, le volume 14, au printemps, à l'été et à l'automne 2004. En 2005, nous souhaitons instaurer une version électronique de ce bulletin de liaison et qu'il soit publié plus fréquemment afin qu'un contact constant soit établi avec nos membres.
- Par le maintien de nos outils de communication : *Info-Négo* et *Info-APASQ*, diffusés par courriel et par la poste et qui informent nos membres sur l'évolution des négociations des ententes collectives ou toutes autres informations pertinentes.
- Par la publication annuelle de statistiques sur les cachets reçus par les artistes et sur les subventions reçues par les producteurs ; permettant ainsi à nos membres de mieux se positionner dans leurs négociations individuelles.
- Par la publication et la diffusion annuelle de plus de cinq cents (500) « Répertoires des membres ».
- Par l'envoi régulier de nouvelles et de renseignements pertinents sur le milieu par courriel à plus de 80 % des membres branchés. (Nous informons les 20 % des membres non branchés par la poste.)
- Par la diffusion d'une foule d'informations sur notre site Web dont le « Répertoire des membres » et des liens d'intérêt fort utiles. Une mise à jour régulière de notre site a été effectuée et nous prévoyons l'enrichir de rubriques nouvelles puis éventuellement d'une base de données utile à la négociation de contrats individuels. Nous offrons également la possibilité aux producteurs de faire des transactions en ligne (demande de contrat, formulaire de remise, etc.). Nous souhaitons enfin mettre sur pied une vitrine permettant à nos membres d'y insérer leurs conceptions.
- Le rapport de notre *Mission d'examen* pour l'état des résultats financiers au 31 décembre 2004 est inclus en annexe de ce document. L'état des résultats financiers sera approuvé lors de notre prochaine assemblée générale annuelle, le 30 avril 2005.

3.2 Réfléchir ensemble

Malgré la volonté de poursuivre les discussions sur les conditions de la pratique des artistes évoluant dans le milieu des arts de la scène, nous n'avons pas collectivement poursuivi nos échanges sur les questions liées à la valeur minimale du travail des concepteurs et sur les moyens de définir un plancher minimum de rétribution. L'APASQ et ses membres devront poursuivre cette réflexion amorcée le 25 mai 2003 lors du forum qui avait pour thème « *Une question de survie* ».

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

Afin d'alimenter notre réflexion, la FNC supporte la mise sur pied d'une étude comparative sur les modes de rémunération de domaines connexes ou similaires au nôtre. Ce sont mesdames Louise Boivin et Lise Pomerleau qui sont mandatées par la CSN pour faire évoluer ce dossier et des travaux sont présentement en cours. Une première réunion a eu lieu le 15 décembre 2004 et une autre devrait suivre au printemps 2005. Nous souhaitons qu'à l'avenir nous puissions continuer d'alimenter collectivement cette réflexion aux enjeux multiples. La première étape de la recherche sera présentée au printemps 2005. Rappelons-nous qu'un des objectifs de cette démarche est de vérifier la pertinence d'établir des tarifs planchers entre les membres, tarifs qui pourraient par la suite être imposés aux différents producteurs au-delà des conventions collectives en vigueur.

3.3 Élargir notre juridiction, notre bassin de recrues et encourager les adhésions

Nous avons déposé auprès de la CRAAAP une nouvelle demande de reconnaissance le 24 juillet 2003. Ainsi, parmi les artistes visés dont nous souhaitons assurer la défense se retrouvent « toutes les personnes conceptrices d'accessoires, de marionnettes, de maquillages, de coiffures, les régisseurs et les assistants metteurs en scène ». Ces professionnels travaillent dans les domaines de production artistique suivants : théâtre, théâtre lyrique, musique, danse et variétés. Les concepteurs de projections (vidéo, diapositive, défilant, etc.) sont également dans notre mire mais à plus long terme.

Nous avons poursuivi nos visites dans les écoles de théâtre, pépinières de membres potentiels parfois mal préparés à affronter la négociation de leurs premiers contrats et les obstacles de leur nouvelle vie professionnelle. Nous souhaitons entretenir ces contacts de manière régulière en développant ces rencontres avec les finissants en production et en conception, afin d'apporter à la relève tout l'appui nécessaire.

En date du 31 décembre 2004, nous comptons deux cent trois (203) membres et vingt cinq permissionnaires à notre actif. C'est une augmentation de 96 % de nos membres en quatre ans alors qu'au 31 décembre 2000 nous étions cent quatre (104).

4. SERVICES AUX MEMBRES

L'APASQ a pour mandat l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de ses membres, au moyen de la négociation d'ententes collectives, de la représentation politique, de l'élaboration d'outils économiques et du développement de programmes de formation.

L'association a aussi comme mission de promouvoir et de diffuser la création scénographique québécoise en organisant des expositions nationales et internationales, des colloques, des tables rondes et des conférences.

4.1 Conventions collectives : développement et discussions en cours

En janvier 2004, nous avons abouti avec les négociations entreprises en 2001 avec TUEJ. Après plusieurs rencontres de conciliation au ministère du travail, une nouvelle entente avec l'ACT était signée en mai. Nous avons aussi terminé nos négociations avec deux compagnies indépendantes, soit Ex-Machina et le Groupe La Veillée. Nos discussions avec Carbone 14 se sont transportées au ministère du travail qui a été saisi d'une demande de conciliation. Dans le domaine des variétés, la négociation a débuté le 1er mars 2004 avec l'ADISQ avec qui la discussion est toujours en cours. Nous nous sommes entendu sur de nombreuses clauses normatives mais l'écart entre les demandes monétaire de l'APASQ et la contre-proposition de l'ADISQ est énorme. L'offre de l'ADISQ renvoi nos membres, dans le meilleur cas, à des conditions tiers-mondistes... Enfin, suite à la décision favorable de la CRAAAP quant à la juridiction de l'APASQ dans le contentieux l'opposant à l'ADC, nous avons débuté le 8 décembre 2004 la négociation avec PACT, qui a demandé la conciliation au ministère du travail. Les nouveaux projets de conventions collectives avec TAI et l'APTP ont été approuvés lors de l'assemblée spéciale du 10 décembre 2004 et une première rencontre a eu lieu avec TAI le 3 février 2005 puis avec l'APTP le 4 mars 2005.

4.2 Des services-conseils pour défendre ses droits

Les services-conseils que nous offrons à nos membres visent à couvrir essentiellement leurs besoins en information, en protection de leurs droits et en amélioration de leurs conditions de vie, y compris du point de vue des avantages sociaux. Nous veillons également à les diriger correctement vers les professionnels et les personnes-ressources les plus à même de répondre adéquatement à leurs questions.

Nous sommes conscients de l'importance pour nos membres d'avoir accès facilement à un maximum d'informations utiles à l'exercice de leur métier. Notre site Web présente actuellement les conventions collectives négociées ces dernières années et d'autres communications importantes. Un service de consultation personnalisé permet de vulgariser le contenu pour une meilleure compréhension des différentes conventions et des lois

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

auxquelles les membres sont assujettis. Sachant aussi que Internet est devenu un instrument indispensable et efficace pour la diffusion et la promotion des activités de notre association, nous mettons une emphase particulière sur l'exploitation de ce moyen de communication. Notre principal souci est désormais de mettre à jour notre site et de l'enrichir avec constance et régularité.

Nous agissons aussi comme intervenants dans les cas de litiges entre producteurs et concepteurs. Nous fournissons à nos membres de l'information générale au sujet du travail autonome (taxes, fiscalité, lois, droits d'auteur), des programmes de bourses et de subventions, ainsi que des références et des statistiques sur divers sujets.

Parallèlement aux conseils professionnels, nous espérons pouvoir faire bénéficier prochainement nos membres d'un plan d'assurance similaire à celui de l'Union des artistes

4.3 Un coffre à outils pour négocier efficacement

Nous avons constitué une base de données sur les cachets versés par les producteurs depuis les cinq dernières années afin de suivre l'évolution de la rémunération des professionnels et d'aider les membres dans leurs négociations de contrats. Nous voulons éventuellement offrir aux membres, par l'intermédiaire de notre site Web, d'autres outils pour faciliter la négociation de contrats.

4.4 Formulaire de contrat indépendant

Depuis le 1^{er} mars 2003, toutes les personnes membres de l'APASQ, incluant les membres associés, peuvent utiliser un formulaire de contrat d'embauche APASQ avec tous les producteurs qui n'ont pas d'entente collective signée avec nous. Il est dans l'intérêt de nos membres de se procurer ces formulaires auprès de l'association.

4.5 Une Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS) pour préparer sa retraite

L'APASQ gère la Caisse de sécurité des arts de la scène, un fonds de retraite collectif qui permet aux membres de bénéficier de certains avantages fiscaux et d'économiser pour les vieux jours. Les membres de l'APASQ ainsi que les producteurs qui les engagent y cotisent.

Pour une meilleure gestion de cette caisse de retraite, il est urgent de créer à court terme un conseil d'administration indépendant.

Le M.C.C.Q. procède actuellement à l'analyse des diverses formes de caisses de sécurité qui existent chez les associations d'artistes afin d'évaluer la possibilité d'uniformiser tous les systèmes voir, de fusionner les caisses.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

4.6 La formation continue pour se perfectionner

Nous considérons la formation comme un volet essentiel au développement professionnel des artistes créateurs de la scène.

En janvier 2004, nous avons organisé une formation en technique de moulage, animée par monsieur Bruno Boisvert, à l'atelier de Trans-formes L.M. inc situé à Saint-Léonard au nord de Montréal. En mars de la même année, un atelier de formation sur Autocad avancé et Studio Max 3D ont été offerts alors qu'à l'automne s'est déroulé un atelier de teinture et de coloration de tissus. D'autres formations sont au programme de 2005, avec à nouveau l'atelier de formation sur les « Techniques de moulage » en février et « Photoshop et Illustrator » en mars 2005.

Toutes ces formations ont pu se concrétiser grâce au CQRHC et à la participation financière d'Emploi-Québec.

Madame Sylviane Thibault assure la coordination des formations pour l'APASQ. Dans un souci de répondre plus adéquatement aux attentes de nos membres, une analyse des besoins de formation a été faite en mars 2004. Entièrement financée par Emploi-Québec et menée par monsieur Pierre Tremblay, cette étude a été une occasion exceptionnelle de définir avec précision nos besoins futurs. Le rapport d'analyse final a été remis à l'APASQ en avril 2004 et conséquemment sept nouveaux projets de formation ont été déposés pour 2005-2006.

4.7 Des stages pour se frotter aux réalités du milieu

Grâce au Fond de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, l'APASQ a reconduit un deuxième programme de stages rémunérés qui se terminait en avril 2004. Cette année encore, cinq jeunes concepteurs ont pu en bénéficier, leur donnant l'opportunité d'assister des concepteurs expérimentés pendant vingt semaines et de faire ainsi une transition entre leur milieu scolaire et le milieu professionnel.

Notons que ce Fonds n'existe plus aujourd'hui et que c'est Emploi-Québec qui finance donc le deuxième série de stage.

Suite à la présentation du budget du gouvernement provincial pour 2004, ce type de projet n'a malheureusement pas été reconduit.

5. NÉGOCIATIONS

En janvier 2004, une deuxième convention collective a été signée entre TUEJ et l'APASQ. Cette convention tient compte des réalités du milieu artistique et contribue à améliorer les conditions de travail des concepteurs. Parmi les améliorations à souligner : des augmentations de salaires de 3 % par année jusqu'à la signature d'une prochaine convention et le remboursement des frais de matériaux encourus pour les maquettes et l'impression de plans. En outre, l'APASQ et TUEJ ont convenu d'instaurer, à titre préventif, un mécanisme de rencontres ponctuelles servant à discuter des problèmes qui pourraient survenir lors de l'application de la dite convention. Enfin, l'association de producteurs accorde aux membres de l'APASQ le paiement d'une redevance pour les droits d'auteurs dès la première représentation d'une production, assorti d'une garantie de quinze représentations.

Le 16 février 2004, suite au processus de conciliation, nous sommes parvenus à établir une entente de principe acceptable avec ACT. Les gains principaux obtenus par l'APASQ sont basés essentiellement sur l'offre que notre association avait faite en mai 2003 et concernent principalement les cachets et les droits d'auteur. Plus précisément : la garantie qu'un cachet minimum sera dorénavant lié à une tâche réduite, que la négociation individuelle de cachets sera fonction de l'évaluation par le concepteur du temps consacré au projet, que des droits d'auteur seront payables dès la première représentation et ce, pour un minimum de dix représentations ; que les frais de matériel inhérents à la fabrication des maquettes seront remboursés par le producteur jusqu'à un maximum de 500\$. À cela s'ajoute une augmentation de la contribution des producteurs aux cotisations de la CSAS (13 %). Ces clauses conduiront à une hausse certaine, bien qu'encore insuffisante, du niveau de vie de nos membres, tout en leur permettant de bénéficier d'avantages fiscaux. Les compagnies ne sont pas en reste pour autant puisqu'elles pourront profiter d'une plus grande flexibilité en matière de rémunération.

Des ententes signées avec Ex-Machina en mai et le Groupe de la Veillée en septembre comptent aussi au nombre des accomplissements de cette année, alors que la conciliation se poursuit avec Carbonne 14. Pour sa part, PACT qui s'est vu débouté par la CRAAAP dans la cause avec ADC s'engage également dans une démarche de conciliation.

Le processus de négociation se poursuit avec l'ADISQ depuis le 1^{er} mars 2004 et nous avons déposé un avis de négociation pour TAI et l'APTP le 20 décembre 2004. Les négociations ont débutées à l'hiver 2005.

Du côté anglophone, la situation n'a pas évolué en faveur d'ADC qui a perdu sa requête auprès de la CRAAAP en vue d'obtenir la juridiction sur le théâtre anglophone au Québec, se fondant sur un critère linguistique et portant, par là-même, préjudice aux concepteurs qui travaillent dans les deux milieux sans égard à la langue.

Fort heureusement, nous bénéficions de l'appui essentiel de la CSN dans ce dossier épineux qui a exigé beaucoup d'énergie.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

Dans le cas du Théâtre du Lac Brome, les négociations que nous avons menées depuis l'année dernière étant en voie d'aboutir nous avons prévu signer une entente le 9 mars 2004. À notre surprise, PACT est intervenu une semaine à peine avant la signature de cette entente. Nous apprenions alors que le Théâtre du Lac Brome était devenu membre du PACT à l'automne 2003 sans que nous en soyons informés. Nous avons alors décidé de déposer à PACT une demande d'application rétroactive des conditions de travail négociées entre l'APASQ et le Théâtre du Lac Brome. La plainte à la CRAAAP pour motif de « négociation de mauvaise foi » ne pourra suivre son cours.

Les représentants de l'APASQ pour les divers comités de négociation sont : madame Francine Bousquet et monsieur Sylvain Côté de la FNC/CSN, monsieur David Gaucher, madame Patricia Ruel, monsieur Olivier Landreville, madame Magalie Amyot, madame Marie-Chantale Vaillancourt, madame Mireille Vachon, monsieur Bob Breton, monsieur Sylvain Letendre ainsi que monsieur Mario Campbell, coordonnateur à l'APASQ.

6. CHAMPS CULTURELS ET ARTISTIQUES

6.1 Quadriennale de Prague

Du 12 au 29 juin 2003, l'APASQ a participé à la Quadriennale de Prague. Les commentaires positifs des nombreux visiteurs de notre kiosque témoignent de l'étendue de son succès et du bien-fondé de notre participation. Un post-mortem a été rédigé et restera à la disposition de l'équipe qui planifiera notre prochaine participation à cet événement.

En effet, l'APASQ prévoit réitérer son intervention lors de la Quadriennale 2007, du 14 au 24 juin, et veiller à l'obtention de subventions conséquentes permettant la réalisation de ce projet. L'expérience de la dernière édition et les difficultés rencontrées avec le CITT nous forcent à envisager différemment notre participation à la prochaine Quadriennale. Soulignons la nécessité de former rapidement une équipe solide qui veillera à l'organisation adéquate d'un tel projet. Des demandes en ce sens seront déposées au CAC, au CALQ et au CAM afin d'obtenir les subventions nécessaires sur une période de deux ans.

6.2 Le Musée de la scénographie

Malgré l'expression répétée de notre intérêt pour ce projet début 2003, la Société de développement du Musée du spectacle vivant (SDMSVQ) semble s'être mise en hibernation depuis l'arrivée du nouveau gouvernement au Québec. Nous maintenons qu'il faut poursuivre nos interventions pour témoigner de la nécessité dans le paysage culturel québécois d'un centre d'archives scénographiques, lieu de préservation d'une part importante notre patrimoine théâtral. Notons que la responsabilité des archives nationales a été transférée à la BNQ en décembre 2004.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

6.3 Fondation Jean-Paul Mousseau

La Fondation Jean-Paul Mousseau possède la charte privilégiée d'un organisme caritatif qui permettrait une fructueuse association au développement d'un projet comme le Musée du spectacle vivant.

Les activités de la Fondation, durant l'année 2004, se sont limitées au prêt de certaines œuvres de la collection, exposées au Château Dufresne dans le cadre du quarantième anniversaire du Théâtre Denise Pelletier. L'UQAM demeure un partenaire précieux de la Fondation puisque sa collection y est actuellement entreposée.

7. REPRÉSENTATION ET CONCERTATION

Depuis plus de deux ans, le président de l'APASQ siège sur un comité ad hoc rassemblant toutes les associations d'artistes. D'abord regroupé pour proposer une réforme profonde de la loi sur le statut de l'artiste, les objectifs de ce comité se sont transformés lorsque le ministère de la culture et des communications a accouché d'une réforme bien peu satisfaisante. Le comité veille dorénavant aux travaux d'un groupe de travail mis en place par la Ministre de la culture et des communications sur l'amélioration des conditions de vies des artistes et les effets, s'il devait en avoir, des modifications apportées aux lois. (L. R. Q., c. S-32.01 et S-32.1).

Monsieur Gaucher, siège toujours au conseil d'administration du CQT. Un important renouvellement des membres du Conseil a permis un certain rapprochement de nos intérêts. Nous formulons toutefois les mêmes critiques que l'an dernier, c'est-à-dire que le Conseil semble privilégier des actions profitant surtout aux producteurs tout en évitant d'aborder directement les sujets cruciaux pour les comédiens ou les concepteurs. Nous en venons aux mêmes conclusions que l'UDA et que l'AQAD, soit que les énergies consacrées au CQT seraient peut-être plus efficacement canalisées [vers d'autres tribunes](#).

L'APASQ siège à l'AQT et est représentée par madame Patricia Ruel.

L'APASQ est membre de la Fédération nationale des communications (FNC/CSN).

L'APASQ siège sur le Comité consultatif des arts de la scène, du disque et du cinéma, pour l'Observatoire de la Culture et des Communications, monsieur David Gaucher y est notre représentant. Nous avons collaboré à la récente étude menée par l'Observatoire et intitulée : « Pour mieux vivre de l'art ». Bien qu'incomplète, cette étude constitue tout de même un portrait intéressant du milieu des arts en général et trace les grandes lignes de la situation socio-économique de nos membres.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

8. L'APASQ et le MAL

Par ses diverses interventions au cours de l'année 2004, l'APASQ a protesté contre la répartition peu équitable des sommes allouées au CALQ depuis l'année 2000 par le MCCQ. Augmentation de budget qui, rappelons-le, devait à l'origine améliorer spécifiquement les conditions de vie des artistes. L'analyse approfondie des données disponibles sur le site Web du CALQ démontre qu'il y a eu une très forte augmentation des subventions chez les compagnies membres de TAI et que cette concentration des ressources s'est faite au détriment des autres compagnies et des artistes.

- À elles seules, les compagnies membres de TAI produisent les deux cinquièmes de l'ensemble des spectacles d'une saison.
- Pour la saison 1999-2000, elles récoltaient 26 % des subventions du CALQ réservées au fonctionnement. Elles s'en accaparent aujourd'hui 42 % pour une progression de leurs subventions au fonctionnement de l'ordre de 56 % (entre les saisons 1999-2000 et 2002-2003).
- Elles versent annuellement près des 2/3 de l'ensemble des cachets. Avec une moyenne de 5 243 \$, ces cachets demeurent ridiculement bas.
- Durant ces mêmes trois années, les cachets des concepteurs progressaient d'un maigre 1,77 %, soit moins que le taux d'inflation.
- Au cours de la dernière année nous avons constaté une baisse alarmante de la masse total des cachets versés par les compagnies membres de TAI avoisinant les 29%, annulant d'un trait les maigres augmentations des années précédentes. La cessation temporaire des activités du Rideau Vert n'explique qu'un cinquième de cette diminution

Après trois années et 21 millions \$ de plus au budget du CALQ (une augmentation de 46%), nous sommes forcés de constater que cette augmentation significative de ressources n'a eu aucun effet sur les cachets de nos membres et que les objectifs visés par le ministère de la Culture et des Communications du Québec n'ont pas été atteints dans la communauté théâtrale. Notre président a manifesté son mécontentement auprès de monsieur Richard Messier, Directeur du Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), auprès de monsieur Paul-Antoine Taillefer, président du CQT, ainsi qu'auprès de la Ministre, madame Line Beauchamp et du Directeur général du CALQ, monsieur Yvan Gauthier.

Si une augmentation de 21 millions, dorénavant récurrente, n'a pas d'effet structurant sur le niveau de vie des membres de l'APASQ et de l'UDA, nous sommes sérieusement et honnêtement en droit de remettre en question les résultats obtenus en fonction des objectifs visés. Combien faudra-t-il de plus pour que l'on commence à voir une amélioration ?

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

Tant que nous n'aurons pas défini un objectif clair et réfléchi et un mode de répartition plus équitable, sans ambivalence, nous serons devant un gouffre sans fond et nous devrons encore constater dans dix ans que le niveau de vie des artistes n'a pas évolué. Les sommes supplémentaires auront encore une fois été avalées par le système.

Nous devons nous inscrire en faux contre le discours ambiant qui veut que davantage d'argent dans ce système entraîne nécessairement une augmentation des cachets des artistes. Cette augmentation dépend d'abord d'une décision, d'une volonté des directions administratives et artistiques des institutions qui profitent des injections de capitaux et ce, bien au-delà de toute augmentation des budgets du CALQ et même en l'absence de celles-ci. Avec la diminution drastique des cachets chez TAI au cours de la dernière année, nous en avons encore une fois la preuve.

9. FINANCES

DES REVENUS INSUFFISANTS

L'APASQ avait fait parvenir au CALQ une demande d'augmentation de sa subvention au fonctionnement pour 2004 afin, entre autres, de soutenir un poste de « responsable des communications », indispensable à notre mission. Malheureusement notre demande ne nous a pas été accordée et nous avons dû abolir, faute d'avoir pu trouver d'autres sources de revenus, le poste de « responsable des communications » en novembre 2004.

Les tâches associées à ce poste étaient principalement vouées à la promotion des activités de l'APASQ via les communications écrites et électroniques. Cette personne devait assurer la publication du répertoire des membres et faire la recherche des commandites utiles à son financement, voir à la rédaction du bulletin trimestriel « Didascalie » ainsi que des communiqués de presse « Info-Négo et Info-Asasq » en plus de la mise à jour régulière de notre site web. Cette personne avait aussi la responsabilité d'organiser les événements de mise en valeur de la création scénographique. À ce titre, le kiosque de la Quadriennale de Prague 2003 a été exposé à trois reprises en 2004, soit lors du Gala des Masques, des journées portes ouvertes au CEGEP Lionel Groulx et des journées de la culture à la Place des Arts où, durant trois jours, des artistes conférenciers ont pu parler de leur pratique comme concepteurs de décors et de costumes directement au public. La responsable des communications organisait également les rencontres de l'APASQ dans les écoles de théâtre du Québec.

Avec l'augmentation de nos cotisations syndicales de 1% nous estimions augmenter les revenus de 2004 et ainsi éponger le manque à gagner qui nous permettrait d'assurer le salaire de la personne « responsable des communications ». Force est de constater que les résultats provisoires, non vérifiés, comptabilisent une baisse des revenus de cotisation syndicale qui s'expliquerait par la diminution de l'embauche de nos artistes. Cette situation

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCENE DU QUEBEC / APASQ

doublée du refus du CALQ d'augmenter notre subvention expliquent le déficit enregistré cette année.

L'APASQ espère maintenir le cap de son développement, en réorganisant le travail entre les deux postes actuels, coordonnateur et secrétaire. Pour répondre adéquatement à notre mission informative et de diffusion, des efforts sont déployés pour trouver des partenaires financiers qui pourront soutenir la participation de l'APASQ à la Quadriennale de Prague 2007. Nous terminons, au 31 décembre 2004, la première année de la subvention pluriannuelle que le CALQ nous a octroyée. Des nouvelles demandes de subventions seront déposées au 1^{er} mars 2005 pour le projet de la Quadriennale de Prague 2007 au CAC, au CALQ et au CAM.

Les obligations administratives de l'association en regard du suivi quotidien des demandes de contrats et la négociation de nouvelles ententes collectives exigent déjà beaucoup de travail de la part des employés de l'APASQ.

Au vue des responsabilités inscrites à notre mission, nous avons le souci de poursuivre nos démarches vers l'amélioration des conditions de vie et de pratique de nos artistes. Le manque de revenus a pour effet de diminuer notre capacité à intervenir adéquatement dans certaines situations qui maintiennent plusieurs de nos artistes dans des conditions précaires.

D'une part, l'augmentation du nombre des adhésions ne s'accompagne pas nécessairement d'une augmentation du nombre de productions, ce qui ne génère pas une augmentation des revenus de cotisations.

D'autre part, la multiplication des ententes collectives conclues ou encore en négociation exige des moyens de communication plus efficaces et plus de temps de recherche.

Certes, à terme, les nouvelles ententes généreront plus de revenus autonomes, mais nous ne disposons pour l'instant ni des ressources humaines ni des ressources matérielles suffisantes pour nous acquitter de l'ensemble de notre mission. Les communications en souffrent, et ce n'est qu'au prix de contributions bénévoles des membres du conseil d'administration que l'APASQ réussit à fonctionner.

Nous avons impérativement besoin de nouvelles ressources financières. Nous maintenons qu'un meilleur support financier du CALQ sera un levier important pour la croissance de l'APASQ.

La *Mission d'examen* a été réalisée par M. Pierre Blais, CA, de la firme G. Blais & Associés, sise au 155, rue Brunelle, Beloeil J3G 2M9. Le suivi comptable a été réalisé par Mme Manon Dufresne de la même société de comptables agréés, et Mme Caroline Landry qui assure notre suivi à l'interne à raison d'une journée par semaine.

Les *États financiers* au 31 décembre 2004 seront annexés au Rapport annuel .

10. En résumé : LES GRANDS DOSSIERS DE L'APASQ

PERSPECTIVES POUR 2005

Nos objectifs de 2004 n'ont été que partiellement atteints. Notre organisation manque encore de moyens pour embaucher les employés nécessaires à la pleine réalisation de son mandat. Ce qui nous permettrait ainsi d'occuper pleinement la place qui nous est allouée par la loi sur le Statut de l'artiste (L.R.Q 32.1) et les juridictions qui en découlent. Malgré la signature de nouvelles conventions collectives, les revenus autonomes plafonnent et les subventions stagnent.

Malgré un contexte budgétaire contraignant pour le fonctionnement de l'année 2005, l'un de nos plus grands défis consistera à améliorer la gestion des contrats de nos membres afin de faire respecter les conventions mises en place et de faire en sorte que les remises dues par les producteurs soient payées dans les délais fixés. Ce suivi systématique des productions en cours contribue à éviter la prolifération d'abus de la part des producteurs aux dépens de nos membres ainsi qu'une perte de revenus significatifs pour notre association. Nous visons également à améliorer la gestion des échanges avec nos membres et à resserrer le contrôle des adhésions, en ce qui a trait au paiement des cotisations annuelles, des permis et à l'inscription au REER collectif.

Outre l'ensemble des dossiers et projets sur lesquels nous travaillerons au cours de l'année 2005, nous apportons une attention particulière aux dossiers suivants :

Administration du bureau : Avec la diminution du nombre de nos employés, les ressources humaines disponibles se répartiront les tâches à effectuer pour respecter nos obligations administratives. L'acceptation par nos partenaires de subventionner le projet de la Quadriennale de Prague 2007 permettrait de soutenir la mission artistique de l'APASQ.

Communication de l'information : La publication régulière du *Didascalie* demeure une priorité pour faire connaître à nos membres les activités et les enjeux de l'APASQ. Ce bulletin devrait paraître à chaque trimestre et nous envisageons la création d'une version électronique. La mise à jour du « Répertoire des membres » et du site web de l'APASQ se fera dans la mesure des moyens et des budgets disponibles. Il serait souhaitable de voir apparaître des pages personnelles, des *curriculum vitae* en ligne pour chaque membre et d'autres fonctionnalités sur notre site Web mais nos moyens réduits en freinent actuellement le développement

Formation continue : C'est grâce au CQRHC et à Emploi-Québec que ce service est désormais accessible aux artistes. La formation continue étant très prisée par les membres, ce dossier demeure une priorité. Pour la planification de 2005, nous avons considéré les résultats de l'analyse sur les besoins en formation continue conduite par monsieur Pierre Tremblay. Sept nouveaux projets ont été déposés pour l'année 2005-2006. De ceux-ci seulement deux ont été retenus : dessin de costumes assisté par ordinateur et éclairage

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

urbain. Les projets en lecture de la musique, en comptabilité et estimé des coûts de conception, en fiscalité des travailleurs autonomes, en négociation de contrats et en apprentissage avec le logiciel d'environnement sonore Spectrafoo, ont été refusés.

Négociation des ententes collectives :

Au cours de l'année 2005, nous poursuivons les négociations avec l'ADISQ, PACT, TAI, l'APTP. Nous devrions conclure les négociations avec PACT et Carbone 14. Le CA de l'APASQ du 9 février 2005 appuyait la dernière proposition d'ensemble discutée avec C14. Le comité de négociation de l'APASQ soumettra la proposition en assemblée sectorielle le 30 avril 2005.

Les négociations avec PACT devraient se conclure dans la première moitié de l'année 2005

Les rencontres avec TAI ont débuté le 3 février 2005. Un calendrier de rencontres a été arrêté pour les prochains mois et TAI a reçu toutes les nouvelles demandes de l'APASQ.

La première rencontre avec l'APTP avait lieu le 4 mars 2005 et se poursuivra toute l'année. Elles feront toutefois une pause de mai à juillet.

Compagnies indépendantes : Pour l'année à venir, nous envisageons de déposer des avis de négociations auprès de l'Opéra de Montréal et de l'Opéra de Québec, nos membres étant de plus en plus actifs dans ces secteurs.

Il est à noter que l'Opéra de Montréal, par l'entremise de l'Atelier Lyrique, a mis sur pied en 2004 en collaboration avec l'École nationale de théâtre, une expérience qu'il faudra surveiller de près dans le futur. Cette expérience a malencontreusement privé de travail des concepteurs professionnels qui étaient habituellement engagés par l'Atelier lyrique.

La CRAAAP et ses travaux : Nous poursuivons nos représentations pour faire reconnaître le statut d'artiste des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de maquillage, de coiffure, des régisseurs et des assistants metteurs en scène au Québec.

Les finances et la Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS) : L'APASQ travaille à identifier des partenaires qui agiront comme levier dans la réalisation des objectifs de l'association.

Le conseil d'administration est à élaborer des statuts et règlements pour la CSAS qui seront présentés aux membres en 2005.

Musée de la scénographie : Après une rencontre en février 2003 avec madame Lise Bissonnette, directrice Générale de la Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ), il semble que le statu quo prévale. Nous ne souhaitons pas cependant laisser un tel projet s'éteindre et nous comptons trouver de nouveaux moyens de raviver l'intérêt des instances politiques et culturelles québécoises.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCENE DU QUEBEC / APASQ

Comme la BNQ a obtenu officiellement la gestion des archives nationales en décembre 2004, une relance pourrait être effectuée cette année.

Stages : Avec la fin du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, nous souhaitons mettre sur pied, avec le soutien de subventions adéquates, un programme d'accueil régulier de stagiaires et jeunes professionnels. Nous jugeons qu'il s'agit là d'un moyen privilégié et efficace qui permet d'avoir une vision plus concrète des contraintes et des réalités de la vie professionnelle et du marché artistique au Québec.

La recherche de partenaires ; Prague 2007 et la mise en valeur de la scénographie : Nous avons présenté des demandes de subventions spécifiques à la réalisation de ce projet aux trois paliers de gouvernement. Nous cherchons aussi des appuis privés. Nous souhaitons mettre en place une équipe dès maintenant pour amener à Prague en 2007 une délégation et des projets très forts.

Le projet Équerre et Rideau : Deux conceptrices de l'APASQ ont élaboré un projet qui répertorie toutes les données techniques des salles de spectacle du Québec. Des partenaires financiers seront nécessaires à son avancement.

Nos relations avec le MCCQ : Nous maintenons notre attention à toutes consultations ou modifications envisagées aux diverses lois susceptibles d'affecter nos artistes.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS

ACT :	Association des compagnies de théâtre
ADC :	Associated Designers of Canada
ADISQ :	Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
APTP :	Association des producteurs de théâtre privé
AQAD :	Association québécoise des auteurs dramatiques
AQT :	Académie québécoise du théâtre
BNQ	Bibliothèque Nationale du Québec
CALQ :	Conseil des arts et des lettres du Québec
CITT :	Canadian Institute for Theatre Technology
CQT :	Conseil québécois du théâtre
CRAAAP :	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
CQRHC :	Conseil québécois des ressources humaines en culture
CSAS :	Caisse de sécurité des arts de la scène
FNC/CSN :	Fédération nationale des communications / Confédération des syndicats nationaux
MAL :	Mouvement pour les arts et les lettres
MCCQ :	Ministère de la culture et des communications du Québec
PACT :	Professional association of canadian theater.
PQ 03 :	Quadriennale de Prague 2003
PQ 07 :	Quadriennale de Prague 2007
SDMSV :	Société de développement du Musée pour le spectacle vivant
TAI :	Théâtres Associés inc.
TUEJ :	Théâtres Unis Enfance Jeunesse
UDA :	Union des artistes

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

NOS PARTENAIRES

